

Question présentée par la députée :
M^{me} Jennifer Conti

Date de dépôt : 21 novembre 2019

Question écrite urgente

Lutter contre la discrimination à l'embauche

Depuis plusieurs années, les travaux de recherche démontrent l'existence de discriminations à l'embauche liées à l'origine. Une récente étude de chercheuses du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel arrive au même résultat : « A qualifications égales, les Suisses et Suissesses qui présentent des caractéristiques témoignant de leurs origines doivent envoyer 30% de postulations en plus que le reste des candidat-e-s pour être conviés à un entretien d'embauche. »¹

Pour lutter contre ce phénomène, il existe de nombreuses mesures. Par exemple, la direction de la justice du canton de Zurich a mis en place un dispositif de recrutement anonyme. A Genève, le bureau de l'intégration, sous l'impulsion du conseiller d'Etat Pierre Maudet, a lancé en 2017 une campagne de sensibilisation « Et si vous jugiez mon CV plutôt que mon origine ? ».

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelles sont les autres mesures mises en œuvre par le Conseil d'Etat pour lutter contre la discrimination à l'embauche en raison de l'origine ?***
- 2. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de mettre en place un dispositif de recrutement anonyme pour lutter contre les discriminations à l'embauche ?***

¹ Article disponible sous : <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/travail-seules-competences-comptent/story/25559399>